



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 8 JANVIER 2024 à 20H

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
01-2024,	Transformation d'un bâtiment en MAM - Signature des Marchés	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 09/01/2024

Le Maire
Arnaud PRAILE



Date de convocation :
04 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, ALLAIRE Michelle, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, HULIN Thomas, MASSE Catherine

ABSENTS EXCUSES : BOISSINOT Robin

Secrétaire de séance : GASCHET Cédric

N°01/2024 – Transformation d'un bâtiment en MAM – Signature des Marchés

Le présent marché consiste en la transformation d'un bâtiment en MAM.

- L'ensemble des travaux est réparti en lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

Lot 1 : DESAMIANTAGE

Lot 2 : TERRASSEMENTS – VRD –
CLOTURES – ESPACES VERTS

Lot 3 : DEMOLITIONS – GROS OEUVRE

Lot 4 : RAVALEMENT

Lot 5 : CHARPENTE BOIS

Lot 6 : COUVERTURE ETANCHEITE

Lot 7 : COUVERTURE ARDOISE

Lot 8 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 9 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot 10 : DOUBLAGES – PLAFONDS –
CLOISONS SECHES

Lot 11 : FAUX PLAFONDS

Lot 12 : CHAPE – CARRELAGE - FAIENCE

Lot 13 : PEINTURE – SOLS COLLES

Lot 14 : PLOMBERIE – VMC –
CHAUFFAGE EAU CHAUDE

Lot 15 : ELECTRICITE COURANTS FORTS
ET FAIBLES



- La consultation pour les travaux a été lancée le mardi 31 octobre 2023.
- La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 23 novembre 2023 à 12h00.
- Les offres ont été analysées selon les critères de sélection indiqués dans l'AAPC.
- Le montant global du marché s'élève à : 301 327,19 € HT
- Le détail par lot est le suivant :

lot N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	
1	DESAMIANTAGE	CTCV TP	
2	TERRASSEMENTS – V.R.D – CLOTURES – ESPACES VERTS	DUBREUIL TP	19 825,97 €
3	DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE	SARL AUBINEAU PATRICK	84 616,60 €
4	RAVALEMENT	SARL AUBINEAU PATRICK	13 541,61 €
5	CHARPENTE BOIS	EURL BESNARD PATRICE	15 888,77 €
6	COUVERTURE ETANCHEITE	SAS VENDEE ETANCHEITE	14 994,48 €
7	COUVERTURE ARDOISE	OGERON COUVERTURE	16 817,48 €
8	MENUISERIES EXTERIEURES	SARL FORTIN	20 225,00 €
9	MENUISERIES INTERIEURES	JANNIERE	17 531,42 €
10	DOUBLAGES – PLAFONDS – CLOISONS SECHES	SARL LANDREAU SOURISSEAU	21 456,21 €
11	FAUX PLAFONDS	SARL ESPRIT BAT	5 741,19 €
12	CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE	SARL LANDREAU SOURISSEAU	8 119,65 €
13	PEINTURE – SOLS COLLES	MERLET DECO SAS	10 997,70 €
14	PLOMBERIE – VMC – CHAUFFAGE EAU CHAUDE	TCS	28 989,20 €
15	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	MON ELEC	15 281,54 €
		TOTAUX	301 327,19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce marché.

Article 2nd : DE SOULIGNER que les crédits correspondants à cette dépense figurent au budget communal de l'exercice en cours.

Article 3^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
GASCHET Cédric


